Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_120-DE

**Commune de CARNAC – MORBIHAN**
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M**
**SEANCE DU 6 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

**Etaient présents** : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

**Absent excusé** : M. David BUHÉ.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard BARON.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 27 | Nombre de membres présents : | 23 |
| Quorum requis : | 14 | Nombre de votants (présents + procurations) : | 26 |

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-120**

## Objet : Acquisition des parcelles cadastrées BM 133-141 et N 907, appartenant à la famille TUAL

Les membres de la famille TUAL Nathalie, Ronan et Cédric ont souhaité céder à la commune leurs parcelles de terrains situées à Kérabus, le long des Alignements du Ménec, cadastrées BM 133, 141 et N 907.

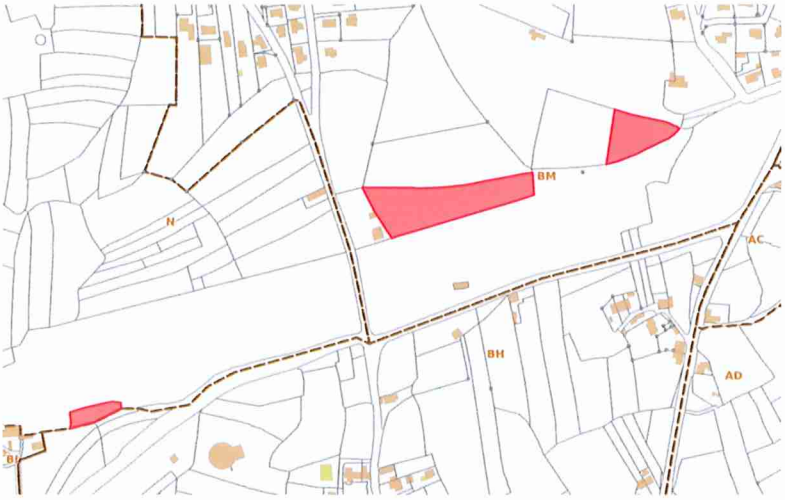
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Considérant la confirmation par Madame Nathalie TUAL, représentant ses frères Cédric et Ronan, de céder à la commune les parcelles cadastrées BM 133 (6238 m²) et 141 (2482 m²) ainsi que N 907 (598 m²) pour une surface totale de 9318 m² pour la somme de 2792,40 €
Considérant que cette acquisition est affectée à la protection du patrimoine mégalithique de la commune et ce, dans un but d'intérêt général,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Milieu rural et maritime réunie le 25 juin 2026,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'acquérir les parcelles cadastrées BM 133, 141 et N 907 appartenant à Madame Nathalie TUAL, Messieurs Ronan et Cédric TUAL, pour une superficie de 9318 m², à Kérabus, le long des Alignements du Ménec, pour la somme de 2792,40 €
- De confirmer que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_120-DE




***POUR EXTRAIT CONFORME***

**Le Maire**

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

**Alexandre LANOË**

**Le Secrétaire de séance**

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

**Bernard BARON**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*